

EAGLE-CÔTE D’IVOIRE

RAPPORT 1^{ER} SEMESTRE 2022



RAPPORT SEMESTRIEL JANVIER- JUIN 2022

EAGLE-Côte d’Ivoire, suite à une année 2021 fructueuse en collaboration avec les autorités du pays, a continué sur sa lancée et a pu travailler sur plusieurs opérations d’arrestation significatives. Dans cette lancée, le projet a entrepris plusieurs actions avec les autorités ivoiriennes qui ont abouti à l’arrestation de plusieurs trafiquants d’espèces animales sauvages protégées.

Les résultats ont été obtenus en collaboration avec l’Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), auquel le projet EAGLE-Côte d’Ivoire apporte son accompagnement technique, l’Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et avec la Direction de la Faune du MINEF.

Les opérations d’arrestations ont portées sur six (06) trafiquants de défenses d’éléphants et d’écailles de pangolins dans quatre (04) régions du pays. Au total 20 défenses d’éléphants et 481 kg d’écailles de pangolins ont été saisis.

Aussi, il est bien de noter que le suivi juridique dans les procédures relatives aux poursuites pénales des cas découlant des opérations, a permis d’écrouer cinq (05) individus en prison, le sixième ayant été déclaré non coupable par le juge et relâché le jour du procès.

Ces derniers ont été condamnés à des peines comprenant : un (01) mois de prison ferme, six (06) mois de prison avec sursis, six (06) mois de prison ferme et de dix-huit (18) mois de prison ferme. Des peines jugées insignifiantes au regard de la gravité des crimes fauniques commises.

Il faut noter que la loi faunique ivoirienne est peu dissuasive si l’on se réfère à l’article N°65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l’exercice de la chasse. Selon cette loi, les contrebandiers reconnus coupables encourent une peine de prison allant de 2 à 12 mois assortie d’une amende de 3000 à 300.000 FCFA si l’on se réfère à l’article N°65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l’exercice de la chasse.

Le présent rapport sera l’exposé de l’aperçu général des activités menées au cours du premier semestre 2022 du projet EAGLE-Côte d’Ivoire, suivi d’un déroulement détaillé ces activités et les résultats obtenus en faisant un zoom sur les résultats des projets d’EAGLE Network.

EAGLE-CÔTE D’IVOIRE**RAPPORT SEMESTRIEL**

Janvier-Juin 2022

Vue d’ensemble**Investigations**

Au total, 185 missions d’investigations ont été menées dans dix-huit (18) régions du pays, 201 cibles ont été identifiées. Les investigateurs ont activement produit des résultats menant à des cibles crédibles. Ce qui a d’ailleurs conduit à la réalisation de quatre (04) opérations d’arrestations de trafiquants de défenses d’éléphants et d’écailles de pangolins durant le premier semestre 2022.

Opérations

Quatre opérations d’arrestations ont été réalisées durant le premier semestre de l’année 2022 dans trois régions du pays (Indénié Djuablin, Boukani, Cavally) et dans le District autonome d’Abidjan.

- La première opération s’est déroulée le 17 février 2022 dans la ville d’Abengourou, ville située à une trentaine de km du Ghana, pays voisin. Dans cette ville, deux trafiquants y ont été arrêtés en flagrant délit de vente de 15 défenses d’ivoire d’éléphants. Les ivoires saisis avaient été acheminés du Ghana pour ensuite être vendus en Côte d’Ivoire.

- La seconde opération a eu lieu le 21 mars 2022 à Bondoukou, localité située à l’est de la Côte d’Ivoire. Cette opération a permis l’interpellation d’un braconnier spécialisé dans l’abattage d’éléphants et le commerce de l’ivoire. Il a été interpellé en possession de cinq ivoires et une queue d’éléphant. Les produits saisis provenaient du braconnage d’éléphants qu’il effectuait au sein du parc national de la Comoé situé à une centaine de kilomètres de la ville de Bondoukou.

- La troisième opération s’est déroulée le 7 avril 2022 à Abidjan-Cocody. Cette opération aura permis d’interpellé un trafiquant d’animaux avec 328 kg d’écailles de pangolins dissimulés dans 11 sacs. L’homme s’était révélé être le financier du réseau.

- La quatrième et dernière opération pour ce premier semestre 2022 s’est déroulée le 30 juin 2022 à Guiglo, localité située à l’ouest de la Côte d’Ivoire. Ce jour-là, deux trafiquants d’animaux ont été interpellés avec 153 kilogrammes d’écailles de pangolins dissimulés dans 2 sacs. Les écailles ont été transportées du Libéria à Guiglo pour y être vendues.

Légal

- EAGLE-Côte d’Ivoire a fourni une assistance juridique pour les cas d’arrestation dont les dossiers sont en instruction.
- Suivi des deux affaires en instruction : l’affaire San Kouamé et N’Douffou qui avaient été arrêtés avec deux défenses d’éléphants en septembre 2019.
- Suivi de l’affaire de l’arrestation des quatre (4) personnes arrêtés en flagrant délit de vente de 38 kilogrammes d’ivoires bruts. L’affaire est toujours en instruction. Deux (2) personnes identifiées comme des membres du CCDO sont également prises en compte dans la procédure. A cela s’ajoute les autres éléments armés qui ont tenté d’empêcher l’arrestation des suspects et la saisie des ivoires.
- Participation à l’audience concernant les deux trafiquants pris en flagrant délit de vente de 15 défenses d’ivoire d’éléphants dans la ville d’Abengourou. A noter, qu’un des deux cas interpellés à Abengourou a été déclaré non coupable par le juge et relâché le jour du procès. Le trafiquant restant a été condamné à six (6) mois de prison ferme.
- Participation à l’audience du braconnier spécialisé dans l’abattage d’éléphants et le commerce de l’ivoire a été interpellé à Bondoukou. Ce dernier a été condamné à dix-huit (18) mois de prison ferme.
- Participation au procès du trafiquant d’écailles de pangolins interpellé avec 328 kg d’écailles dissimulés dans 11 sacs à Abidjan-Cocody. Ce dernier a été condamné à 1 mois de prison ferme.

Les procureurs ont été informés du processus avant et après les opérations d’arrestations des trafiquants.

Médias

- Au total 37 articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Internet, radio, presse écrite).

Les articles traitaient les questions liées à la protection de la faune et de la flore et à l’application de la loi faunique, les poursuites et la lutte contre la corruption. EAGLE Côte d’Ivoire est dorénavant présent sur les réseaux sociaux avec des comptes Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn. L’objectif étant de maximiser la valeur dissuasive de nos actions et les risques croissants pour les trafiquants potentiels d’aller en prison. Dans cette même dynamique, une équipe de reportage de la BBC a pris part au mois de février à l’opération d’arrestation des trafiquants d’ivoires d’éléphants à Abengourou. Cette

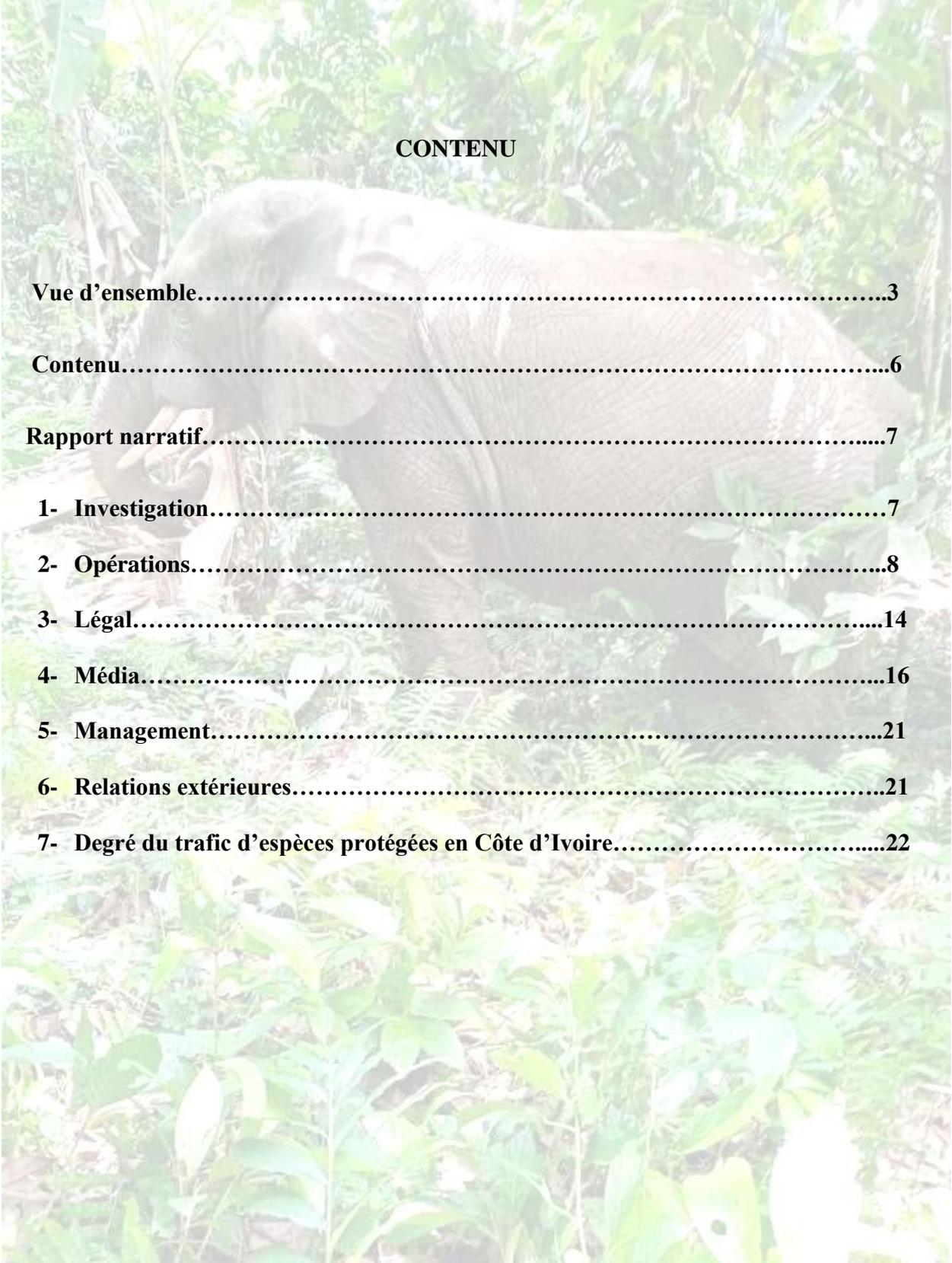
participation du média anglais avait pour but de faire un grand zoom sur les actions du projet EAGLE Côte d’Ivoire à travers un documentaire dont la sortie est prévue en 2023.

Toujours dans la même dynamique, le coordonnateur Gaspard Julien-Laferrière a accordé une interview le 7 juin 2022, à la Radio Abobo autour du thème : l’enjeu de la préservation des espèces protégées.

Collaboration au réseau EAGLE

Pour le premier semestre de l’année 2022, le réseau EAGLE aura permis l’interpellation de 73 trafiquants importants de faune dans 7 pays. Ils se répartissent comme suit :

- 40 trafiquants d’ivoire arrêtés avec plus de 283 kg d’ivoire, dont 69 défenses et 74 morceaux d’ivoire.
- 14 trafiquants de peaux de grands félins ont été arrêtés avec 17 peaux de léopard et 2 peaux de lions.
- 13 trafiquants d’écailles de pangolins arrêtés avec plus de 1250 kg d’écailles.
- 5 trafiquants de primates arrêtés ; 4 au Cameroun avec 2 bébés chimpanzés et un mandrill et un au Gabon avec un bébé chimpanzé et un moustac (petit singe de l’Afrique Centrale)
- 85 % des trafiquants arrêtés sont restés derrière les barreaux.
- 938 pièces médiatiques étaient dans les médias nationaux.
- La corruption a été observée dans deux opérations pendant procédure de poursuite des trafiquants.



CONTENU

Vue d’ensemble.....	3
Contenu.....	6
Rapport narratif.....	7
1- Investigation.....	7
2- Opérations.....	8
3- Légal.....	14
4- Média.....	16
5- Management.....	21
6- Relations extérieures.....	21
7- Degré du trafic d’espèces protégées en Côte d’Ivoire.....	22

RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre la période de janvier à juin 2022 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : enquête, opérations, juridique, médias. Les stratégies peaufinées pour réussir à avoir un impact sur les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées en Côte d’Ivoire, les progrès dans les relations avec le gouvernement ivoirien, organismes non gouvernementaux frères pour conjuguer nos efforts pour réussir la lutte contre le trafic dans le pays.

1- Investigations

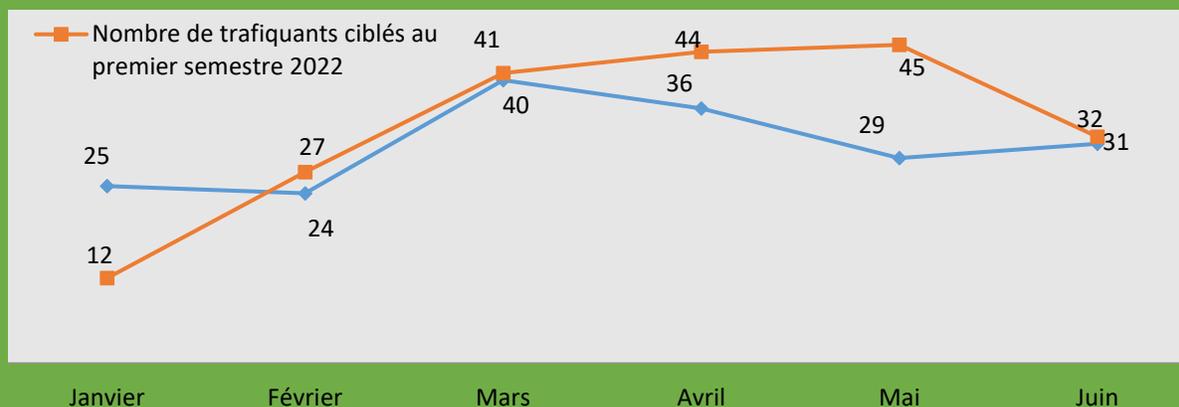
185 Missions d'enquêtes ont été effectuées entre janvier et juin 2022 dans le District Autonome d’Abidjan et dix-sept (17) régions du pays. Les réseaux mis en place ont porté leurs fruits

Les efforts consentis pour mener ces missions ont été énormes et des séances de briefing et d’analyse des stratégies usées sur le terrain avec cette équipe de terrain afin d’améliorer les techniques d’investigations sont régulièrement faites.

Le réseau d’informateurs se constitue peu à peu et pourra aider le projet au démantèlement des réseaux de trafiquants les mois à venir. Le département a vu une nette augmentation des missions comparées au premier semestre de l’année 2021, ainsi qu’une bien meilleure couverture du territoire ivoirien. Ce faisant, le département a acquis de l’expérience et de nombreux réseaux de trafiquants ont été découverts.

Graphique récapitulatif du nombre d'enquêtes et du nombre de trafiquant identifié au premier semestre 2022

—◆— Nombre de missions d’enquêtes au premier semestre 2022



2- Opérations

Quatre opérations d’arrestations de trafiquants de défenses d’éléphants et d’écailles de pangolins ont été réalisées au cours de ce premier semestre. Au total 6 trafiquants ont été interpellés lors des opérations. Les produits fauniques saisis sont : vingt (20) défenses d’ivoires et 481 kg d’écailles de pangolins.

- La première opération d’arrestation pour le premier semestre 2022, s’est déroulée le 17 février 2022, à Abengourou, localité située à une trentaine de km du Ghana. Dans cette localité, les éléments de l’UCT, du MINEF et de EAGLE Côte d’Ivoire ont arrêtés en flagrant délit de vente deux (02) individus qui tentaient de marchander 15 défenses d’ivoires transportés dans un véhicule de type particulier.



Le propriétaire des ivoires était un bijoutier et orpailleur de la région. Il a affirmé avoir acheter les ivoires à un ghanéen dans le but de les revendre avec un bénéfice. Son complice, était un homme de 66 ans, originaire du Burkina Faso. Ce dernier avait pour mission de trouver de potentiels acheteurs.



Parmi les 15 défenses saisies, certaines étaient extrêmement petites, provenant probablement d’individus très jeunes. L’opération a été couverte par une équipe de tournage de la BBC et devrait faire partie d’un documentaire sur la conservation des espèces protégées, actuellement en production.

Faut-il, le rappeler, une opération similaire avait été menée le 26 février 2021 dans cette localité pour de l’ivoire. Ce jour-là, cinq trafiquants d’ivoires d’éléphants avaient été interpellés avec 60 pointes d’ivoires, le tout pour un poids total de 114 kilogrammes.

- La deuxième opération s’est déroulée le 21 mars 2022 à Bondoukou, à l’est de la Côte d’Ivoire. Dans cette localité, l’équipe de EAGLE Côte d’Ivoire, accompagnée des éléments de l’UCT, de la DPFE (Direction de la Police des Forêts de l’Eau), ainsi que les éléments de la brigade mobile de l’OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves) ont arrêté un trafiquant d’ivoires d’éléphants.



L’homme avait également une queue fraîche d’éléphant avec lui. Ce dernier procédait à la chasse des éléphants depuis 2013 dans le parc national de la Comoé, où il ne resterait plus qu’une centaine d’éléphants selon le rapport de 2016 sur le statut des éléphants africains. La Côte d’Ivoire compte en tout 200 à 600 éléphants en liberté selon le même rapport.

- La troisième opération s’est déroulée le 07 avril 2022 à Abidjan-Cocody Angré. Dans ce lieu, les équipes de EAGLE Côte d’Ivoire, de l’UCT et du MINEF ont interpellé une camionnette transportant 328kg d’écaillés de pangolin répartis dans 11 sacs.





11 sacs dans lesquels étaient transportés 328kg d'écailles de pangolins

Une personne a été arrêté. S'en était suivi une perquisition à son domicile où de fortes sommes d'argent liquide ont été retrouvées.



Véhicule utilisé par le trafiquant pour livrer les sacs

L'homme s'est avéré être le financier du réseau, et ses complices n'ont pas pu être appréhendés. Le réseau en question était proche de celui attaqué en 2017 et 2018 lors des autres opérations EAGLE Côte d'Ivoire où plus de 3 tonnes d'écailles avaient été saisies.



- La quatrième et dernière opération pour le premier trimestre de l'année 2022 s'est déroulée le 30 juin 2022 à Guiglo, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire, proche de la frontière du Libéria connue pour être un haut lieu de trafic. Dans cette localité, deux trafiquants d'écailles de pangolins ont été interpellés avec 153 kilogrammes d'écailles de pangolins dissimulés dans deux sacs.



Le premier trafiquant a été arrêté alors qu’il s’apprêtait à vendre la contrebande, tandis que le deuxième qui s’est avéré être le propriétaire et le frère aîné du premier arrêté, a été appréhendé au marché de Guiglo. Le frère aîné vivant au Libéria avait pour mission de rassembler les écailles, puis de les envoyer à moto avec l’aide de son petit frère depuis le Liberia jusqu’à Guiglo. Un fait qui a montré la facilité que pouvait avoir les trafiquants pour transporter leur contrebande entre les pays. Le propriétaire avait admis vendre des écailles à des chinois et des Nigériens.



Pour rappel, la Chine est le plus gros marché au monde pour les écailles et le Nigeria une des plus grosses plaques tournantes du continent Africain pour les produits issus des espèces protégées comme les écailles de pangolin et les ivoires.

Tableau des Opérations du projet EAGLE-Côte d’Ivoire

Nombres d’opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis, autres saisies
4	6	20 défenses d’éléphants (30 kg) ; 1 queue d’éléphant. 481 kg d’écailles de pangolins.

3- Légal

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après l’arrestation des trafiquants.

Le département juridique d’EAGLE-Côte d’Ivoire a effectué des séries de rencontres avec les Procureurs de la République près les tribunaux d’Abidjan-Plateau, d’Abengourou et de Bondoukou ou de leurs substituts pour faire le suivi des affaires judiciaires des 6 trafiquants interpellés.

Le département a participé à l’atelier de restitution des travaux de l’Evaluation Nationale des Risques en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) le 20/01/2022. L’atelier était organisé par la Banque Mondiale et le ministère de l’Économie et des Finances.

Le département juridique a également suivi le procès des deux trafiquants arrêtés le 17 février 2022 en flagrant délit de vente de 15 défenses d’ivoire d’éléphants dans la ville d’Abengourou. L’un des présumés trafiquants a été libéré lors du procès par le juge (celui-ci était chargé de rechercher de potentiels acheteurs) Tandis que le deuxième qui s’avérait être le propriétaire des ivoires saisis a été condamné à six (06) mois de prison ferme. L’équipe juridique a pris part le 24 mars 2022 à l’audience de Kambou Sansan Issouf, le trafiquant arrêté à Bondoukou le 21 mars 2022. Jugé pour flagrant délit, Kambou Sansan Issouf a été reconnu coupable de trafic d’espèces protégées, ainsi que de leur abattage dans un parc national. Il a écopé de 18 mois de prison ferme et une amende à payer de 500.000 FCFA. L’affaire a attiré beaucoup d’attention du fait que les ivoires provenaient d’éléphants tués sur le sol ivoirien et qu’il ne reste qu’entre 300 et 600 éléphants vivants dans tout le pays.

Le département juridique a pris part à l’audience du trafiquant arrêté le 7 avril 2022 en possession de 328 kg d’écailles de pangolins. Il a été jugé coupable, mais condamné à seulement un mois de prison ferme, une peine dérisoire pour une contrebande représentant près de 2 000 pangolins tués.

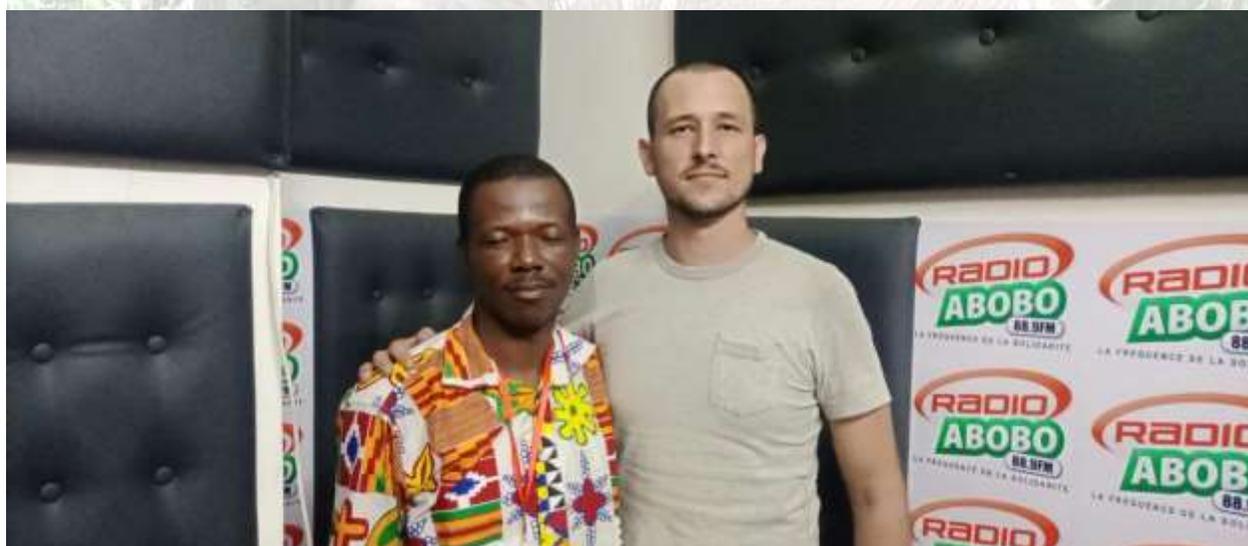
Récapitulatif des activités du département juridique

Nombre de mission Abidjan et District	Nombre de mission hors Abidjan	Nombre de trafiquants derrière les barreaux :	Nombre de trafiquants jugés	Les peines de prison durant le semestre	Nombre de trafiquants condamnés	Nombre d’audiences suivies
1	3	4 à la Maison d’arrêt et de correction d’Abidjan ; 1 à la Maison d’arrêt et de correction d’Abengourou ; 1 à la Maison d’arrêt et de correction de Bondoukou .	6	6 mois ferme; 18 mois ferme; 1 mois ferme.	5	3

4- Média

Au total 37 articles médiatiques ont été produits dans les médias nationaux (Internet, radio, presse écrite).

Les articles traitaient les questions liées à la protection de la faune et de la flore et à l’application de la loi faunique, les poursuites et la lutte contre la corruption. A part les bulletins d’informations, le coordonnateur Gaspard Julien-Laferrière a accordé une interview à la radio Abobo autour du thème : l’enjeu de la préservation des espèces protégées.



Le responsable médias à part sa participation active aux quatre opérations d’arrestations a aussi rencontré au cours du premier semestre, des journalistes des médias locaux.

Les échanges ont porté sur les objectifs et les activités d’EAGLE-Côte d’Ivoire. Il a été surtout question au cours de la rencontre d’expliquer aux journalistes ce que fait EAGLE-Côte d’Ivoire et de les faire comprendre la nécessité de sensibiliser les populations sur les risques qu’elles encourent en s’adonnant au trafic d’espèces sauvages protégées.

BONDOKOU/ POUR TRAFIC D’IVOIRE

Un braconnier arrêté et condamné à 18 mois de prison ferme

Connu pour ses trafics d’animaux, et spécialisé dans l’abattage d’éléphant et le commerce de l’ivoire, Kambou Saman Issouf a été interpellé, le lundi 21 mars 2022, à Bondoukou, localité située à l’Est ivoirien, au moment où il s’apprêtait à écouler son butin de chasse dans un restaurant. Selon nos sources, ce sont, au total, cinq défenses d’ivoire et une queue d’éléphant qui ont été découverts sur lui, lors de son interpellation dans un restaurant où il était retranché avec les ivoires.



Pris en flagrant délit, le braconnier (menotte aux poignets) a été jugé et condamné. (PH. Dr)

Cette arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l’Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Ucct), la Direction de la police forestière et de l’eau du ministère des Eaux et forêts (Dpfe-Minefi), l’Office ivoirien des parcs et réserves (Oipr) et Eagle-Côte d’Ivoire dont ils ont bénéficié de l’assistance technique. L’opération terminée, le trafiquant a été conduit à la préfecture de Police de Bondoukou pour être gardé à vue et auditionné. Il a été, par la suite, déféré devant la section du Tribunal de Bondou-

kou, le mercredi 23 mars 2022, pour abattage d’éléphants dans un parc national et commercialisation d’ivoires. Le jeudi 24 mars 2022, Kambou Saman Issouf a été jugé par le Tribunal de Première instance de Bondoukou et reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés. Il a été condamné à une peine d’emprisonnement ferme de 18 mois et à 500 000 F Cfa d’amende pour les infractions d’abattage d’éléphants dans

un parc national et de commercialisation d’ivoires. Notons que le braconnier procède à la chasse de ces éléphants depuis 2013 au sein du Parc national de la Comoé (Pnc). Les ivoires et la queue d’éléphant saisis sont, en effet, le fruit du braconnage d’éléphants qu’il effectue au sein du Pnc situé à une centaine de kilomètres de la ville de Bondoukou.

Séverin DJAHIA

leurs chiffres d’affaires.

Notons que trois forfaits seront mis à la disposition des participants, à savoir offer worker, startup et offer corporate.

Wlfrfried KOUMAN (Stg)

TENGRELA

Plus de 3000 femmes célébrées

Environ 3 000 femmes issues des associations et groupements féminins dans la Région ont été célébrées, le samedi 26 mars 2022, à Tengrela, dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des droits des femmes. Cette initiative de la Fédération des groupements et associations féminins de la Région (Fogaf), dirigée par Salimata Dembélé-Diara, a vu la participation d’un grand nombre de cadres du district des Savanes, parmi lesquels on pouvait compter les ministres Bruno Habagné Koné, Mariatou Koné, le ministre-gouverneur Issa Coulibaly, ainsi que le député de Korhogo, Lassina Ouattara dit Lass Pè, et Mariame Traoré, députée de Tengrela. Un accent particulier a été mis, selon nos sources, sur les notions de solidarité et de l’accroissement des aides en faveur des femmes, afin de les rendre plus autonomes. Pour le ministre Bruno Koné, parrain de ladite cérémonie, c’est un impératif de soutenir les femmes dans leur élan, car, a-t-il ajouté, « la place qu’elles occupent dans le développement de nos régions n’est plus à démontrer. Elles sont au début et à la fin de toute la chaîne de production de richesse et pour cela, j’aimerais leur tirer mon chapeau et les assurer de mon soutien dans toutes leurs entreprises ».

Joignant l’acte à la parole, les centaines d’associations féminines présentes à la cérémonie ont reçu de la part des organisateurs, de nombre ux dons en vivres, engrais motorisés, matériels et semences agricoles, ainsi que de nombreux objets utilitaires. Les bénéficiaires de ces dons ont remercié le ministre Bruno Koné, pour sa présence constante à leurs côtés. Elles n’ont pas manqué de formuler des bénédictions pour le président de la République, Alassane Ouattara, et pour l’ensemble de son gouvernement.

Georges KOUAME (Stg)

soirinfo 8230 du mardi 29 mars 2022

page 8



BONDOUKOU

Un trafiquant d’ivoire prend 18 mois de prison ferme

K.S.I, un trafiquant d’animaux, spécialisé dans l’abattage des éléphants et le commerce de ses défenses (ivoires) a été interpellé, le 21 mars dernier, à Bondoukou, localité située à l’est de la Côte d’Ivoire. Cela, au moment où il s’apprêtait à écouler son butin de chasse dans un restaurant. Il a été interpellé en possession d’une queue et cinq défenses d’éléphant (ivoires). Cette arrestation a été possible grâce à la collaboration entre l’Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la police forestière et de l’eau du ministère des Eaux et forêts, et l’Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR) et Eagle-Côte d’Ivoire. L’information émane d’un communiqué de presse de Eagle-Côte d’Ivoire dont Notre Voie a reçu copie, le 28

mars dernier. Eagle-Côte d’Ivoire étant une Organisation non gouvernementale (ONG) qui lutte contre le trafic des éléphants.

Selon cette ONG, les braconniers sont régulièrement pourchassés et arrêtés dans le parc national de la Comoé, situé à une centaine de kilomètres de Bondoukou.

Le jeudi 24 mars 2022, à en croire cette ONG, le mis en cause a été jugé par le tribunal de Bondoukou et reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés. Il a été condamné à 18 mois d’emprisonnement ferme et à payer 500 mille FCFA d’amende. ■

C.T





L'Espresso: N°2040 du Mercredi 29 Mars 2012 > SOCIÉTÉ < 7

1 hectare à Yaou (Bonoua) à 44 ans

En 1968, son chef de famille, sous l'impulsion de son père, le député des Yambou, madame BÉRENGÉ Yambou, avait acquis un terrain de 1 hectare à Yaou (Bonoua) à 44 ans. Depuis, ce terrain a été divisé en plusieurs lots et vendu à des particuliers.

Propriétaires terriens

Après 44 ans, le terrain est toujours divisé en plusieurs lots. Les propriétaires actuels sont des particuliers qui ont acquis ces lots à des prix élevés.

Bandoukou

Un braconnier condamné à 18 mois de prison ferme

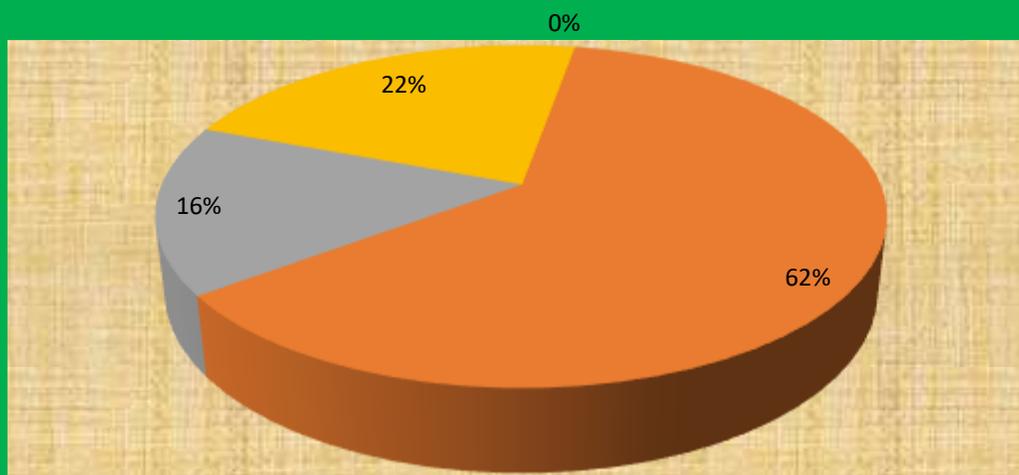
Un braconnier de Bandoukou a été condamné à 18 mois de prison ferme pour avoir tué un éléphant. Le tribunal a jugé que le braconnier avait utilisé des armes à feu pour tuer l'animal.



Nombre total de pièces			
Médiatiques : 37			
Télévision	Radio	Presse écrite	Internet
0	23	16	08

Graphique relatif aux publications médiatiques du semestre

■ Télé ■ Radio ■ Presse écrite ■ Internet



Liens de l'arrestation du braconnier-trafiquant d'ivoire arrêté à Bondoukou.

<https://www.fratmat.info/article/219547/societe/eaux-et-forecirts/bondoukou-un-braconnier-arrete-avec-5-defenses-divoire-et-une-queue-delephant>

<https://news.abidjan.net/articles/706198/un-braconnier-trafiquant-divoire-condamne-a-18-mois-de-prison-ferme-a-bondoukou>

<https://www.aip.ci/cote-divoire-aip-un-braconnier-trafiquant-divoire-condamne-a-18-mois-de-prison-ferme-a-bondoukou/>

<https://www.linfodrome.com/societe/75336-bondoukou-un-braconnier-trafiquant-d-ivoire-mis-aux-arrets-et-condamne-a-18-mois-de-prison-ferme>

<https://linfoexpress.com/bondoukou-un-braconnier-trafiquant-divoire-mis-aux-arrets-et-condamne-a-18-mois-de-prison-ferme>

<https://ci.chm-cbd.net/fr/news/bondoukou-un-braconnier-arrete-avec-5-defenses-divoire-et-une-queue-delephant>

5- Management

Au cours du semestre, EAGLE-Côte d’Ivoire est resté sur la bonne dynamique de l’année précédente pour booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Ce qui a permis la mise aux arrêts de six trafiquants réalisés durant ce semestre 2022.

Le coordonnateur a consenti des efforts dans l’optique d’atteindre les objectifs du projet. Dans cette veine, il a suivi les dossiers d’accord de collaboration d’avec le MINEF, l’UCT, l’OIPR et rencontré bien d’autres acteurs d’application de la loi.

Le Coordinateur du projet a également coordonné les activités de tous les autres départements et fait des sessions de formation pour renforcer les capacités de l’équipe et une amélioration surtout des investigations.

6- Relations extérieures

En vue d’établir de nouvelles relations et de renforcer celles existantes avec les autorités et les acteurs d’application de la loi impliqués dans la lutte contre le trafic d’espèces sauvages menacées d’extinction, quelques collaborateurs techniques ont été rencontrés, notamment l’UCT. Le coordonnateur en effet, rencontré à maintes reprises les officiers de l’UCT, à l’effet d’avancer sur les grandes enquêtes et de préparer les quatre opérations qui ont eu lieu durant le premier trimestre 2022.

Le coordonnateur a également rencontré la Direction de la Faune et le point focal CITES afin de discuter des enquêtes sur les animaux vivants.

Le coordonnateur et un juriste ont participé à un atelier sur les économies illicites et les conflits en Afrique de l’Ouest, organisé par Global Initiative.

Le coordonnateur a rencontré l’OIPR afin de poursuivre la collaboration entre EAGLE Côte d’Ivoire et l’Office Ivoirien des Parcs et Réserves.

Le coordonnateur a rencontré la direction de la faune afin de parler de la collaboration entre le MINEF et EAGLE Côte d’Ivoire, ainsi que pour planifier des formations à venir dans le second semestre de 2022.

Au regard de tout ce qui précède, il n’est plus à démontrer qu’outre le désir que le projet soit reconnu comme une Organisation Internationale Non Gouvernementale, la volonté de renforcer des liens de collaboration pour une lutte efficace contre la criminalité faunique demeure une priorité.

7- Degré du trafic d’espèces protégées en Côte d’Ivoire

Le projet EAGLE-Côte d’Ivoire a mis en exergue l’ampleur négative du commerce des espèces protégées dans le pays durant le premier semestre de l’année 2022. La lutte durant le premier semestre a porté sur le trafic des défenses d’éléphants et sur les écailles de pangolins. Quatre (04) opérations ont été réalisées à cet effet dans quatre (04) régions du pays. Au total, six (06) trafiquants ont été interpellés.

Ces opérations ont permis de révéler à travers les publications, l’étendue des réseaux criminels fauniques malgré les actions dissuasives, les sensibilisations des autorités et les arrestations précédentes liées au commerce illégal des espèces protégées. L’équipe EAGLE-Côte d’Ivoire a donc profité de l’expérience acquise depuis son installation en 2017 pour intensifier ses efforts dans le but d’atteindre des résultats probants. La procédure EAGLE est un moyen efficace. Elle permet d’agir sur plusieurs dimensions : envoyer un signal fort aux trafiquants, un encouragement aux autorités en charge de sanctionner ces trafiquants, ainsi que sur l’urgence de faire appliquer la loi faunique avec une plus grande rigidité afin de maximiser l’effet dissuasif. Le Projet EAGLE Côte d’Ivoire a assisté les autorités ivoiriennes sur 4 affaires au premier semestre 2022. Au total, 6 personnes ont été interpellées avec 20 défenses d’éléphants (30 kg), 1 queue d’éléphant et 481 kg d’écailles de pangolins.

Ces saisies et interpellations montrent également que le trafic d’espèces sauvages protégées continu d’être un phénomène majeur dans le pays. Elles mettent en évidence les ramifications régionales et internationales. Les deux opérations d’écailles de pangolins réalisées à Abidjan-Cocody et Guiglo, respectivement le 07 avril 2022 et le 30 juin 2022, ont révélé que les écailles de pangolins proviennent essentiellement du Libéria. Les trafiquants stockent les écailles en Côte d’Ivoire afin de les revendre à différents acheteurs, dont des asiatiques et des Nigériens.

Quant aux ivoires, ils proviennent essentiellement de la zone sahéenne, en proie au djihadisme. En effet, la ville d’Abengourou, située à l’est de la Côte d’Ivoire demeure une ville de transit des ivoires. 21 kg y ont été saisis le 17 février 2022, lors d’une opération qui a permis l’arrestation de deux (02) trafiquants. Un an auparavant, soit le 26 février 2021, 114 kg y étaient saisis et cinq (05) personnes étaient interpellés.

A ce propos, les analyses ADN faites par le Dr Samuel Wasser et l’université de Washington sur les défenses saisies en 2021 ont montré que 90% des défenses provenaient de la zone des parcs W-ARLY-Pendjari (Burkina-Faso, Benin, Niger), sous haute pression djihadiste. Avec le recul de l’Etat et l’instabilité politique, les populations d’éléphants restantes en Afrique de l’ouest sont massacrées

En dehors des ivoires qui proviennent de l’extérieur la Côte d’Ivoire, des ivoires sont fournis localement. Le peu d’éléphants restant en Côte d’Ivoire continu d’être massacré pour ses ivoires et ses poils, comme l’a montré l’arrestation d’un braconnier en mars 2022 qui chassait des éléphants dans le parc National de la Comoé ou il ne resterait qu’une centaine d’éléphants selon le rapport 2016 sur le statut des éléphants africain (UICN).



Eléphant tué dans le Parc National de la Comoé, mars 2022